

**Arrêté ministériel portant renouvellement de l'agrération  
de l'asbl «ASTRAC - Réseau des professionnels en Centres  
culturels» en qualité d'organisation représentative  
d'utilisateurs**

**A.M. 09-03-2017**

**M.B. 28-04-2017**

Par arrêté ministériel du 9 mars 2017, l'agrération de l'asbl «ASTRAC - Réseau des professionnels en Centres culturels» (en abrégé ASTRAC), enregistrée sous le numéro d'entreprise 0447.235.722, en tant qu'organisation représentative d'utilisateurs est renouvelée pour une durée de cinq ans à dater de la notification de l'arrêté.